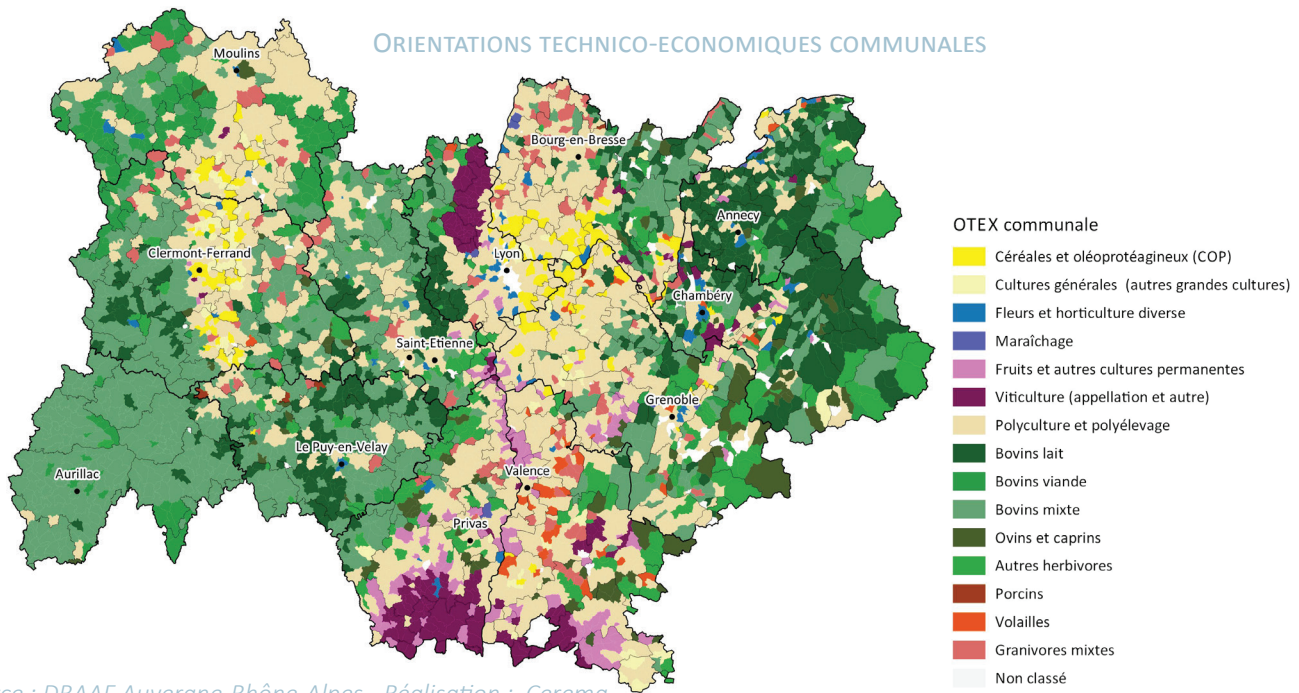


2,9 millions d'hectares agricoles et 62 500 exploitations.



La région Auvergne-Rhône-Alpes apparaît, en France, comme la première prairie permanente, le deuxième verger, la troisième forêt de métropole et la quatrième région agricole et agroalimentaire.

L'agriculture fonde l'identité des territoires de la région. Elle fournit des produits d'une grande diversité. Presque un quart des exploitations de la région commercialisent leurs produits en circuits courts (DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, 2015).

L'agriculture vise à utiliser les sols et les ressources naturelles d'un territoire pour produire des denrées alimentaires. Ainsi, elle modifie fortement l'environnement dans lequel elle se développe. Elle façonne les paysages, participe à la gestion des zones rurales et au maintien d'une biodiversité associée. Certaines pratiques agricoles peuvent causer des dégradations de l'état des milieux (flux de nitrates, produits phytosanitaires). Certaines engendrent un appauvrissement en matières organiques et des phénomènes de compaction et d'érosion des sols (Gissol, 2011).

L'épandage de produits phytosanitaires (herbicides, fongicides, insecticides) ou le recours à certains amendements peuvent conduire à des contaminations organiques et minérales des sols et des eaux au-delà des parcelles cultivées voire à une dispersion dans le compartiment aérien.

L'agriculture est ainsi une source majoritaire (98%) d'émissions d'ammoniac (NH₃) (CITEPA, 2015). Celui-ci est émis par le stockage et l'épandage de déjections animales et d'engrais azotés ; l'ammoniac participe à la formation de particules secondaires.

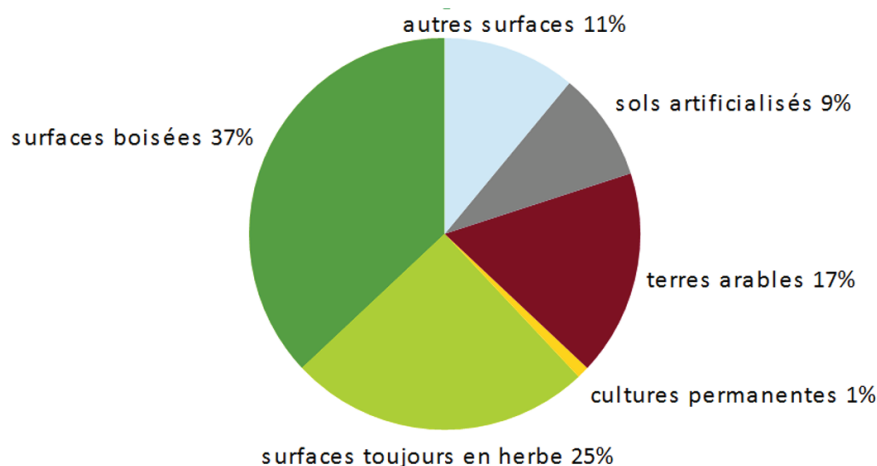
L'agriculture participe ainsi à génération de pics de pollution mixte agriculture/trafic régulièrement rencontrés au printemps dans la région (notamment dans le couloir rhodanien). Les niveaux et l'étendue des impacts environnementaux diffèrent selon les productions et les pratiques agricoles. Certaines exploitations ou industries agroalimentaires relèvent de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

L'agriculture dans la région représentait, en 2010, 2,9 millions d'hectares de surface agricole utilisée et 62 500 exploitations agricoles. La carte (page précédente) représente les orientations technico-économiques dominantes des communes de la région. Les deux tiers de la surface de la région se situe en zone montagneuse, les activités d'élevages y dominent. Les zones de grandes cultures sont essentiellement dans les plaines, Limagne, Ain et Dauphiné. Se distinguent également les zones viticoles, dans le Nord du département du Rhône (Beaujolais), dans le Sud de l'Ardèche et de la Drôme (Côtes du Rhône) et d'arboriculture, dans les départements d'Ardèche (châtaigne), d'Isère (noix) et de la Drôme (fruits à noyau). La forêt est un autre atout naturel de la région, elle représente 37 % de la surface régionale, soit 2,5 millions d'hectares. Elle est très morcelée ce qui limite l'exploitation du bois.

Les industries du lait et de la viande sont particulièrement importantes dans la région. Celle de la viande représentait en 2014, 176 000 tonnes équivalent-carcasse (TEC) de bovins abattus, et 116 000 TEC de porcins, soit 12 % du tonnage de France métropolitaine en bovins, et 6 % en porcins. L'Allier, la Loire et l'Ain sont les trois départements prépondérants en termes d'abattage. Les laiteries se situent plutôt dans les plaines.

Sous l'impulsion des politiques nationales et régionales de préservation de l'environnement, des démarches d'amélioration des pratiques se développent (Debarge et al., 2015 ; DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, 2015). Ainsi, sur la région, environ 170 exploitations expérimentent des solutions pour diminuer l'utilisation de produits phytosanitaires, elles représentent 9 % du nombre d'exploitations engagées dans le dispositif des fermes DEPHY (MAAF, 2015). L'agriculture biologique engage 5 % des exploitations de la région, et connaît un développement très fort : leur nombre a doublé en 10 ans. La Drôme se distingue en étant largement le premier département français pour l'Agriculture Biologique (label AB) (16,5 % en part de la surface agricole utile départementale en 2012). Par ailleurs, des exploitations s'engagent dans des démarches de certification environnementale, en janvier 2016, 11 bénéficient d'une certification de haute valeur environnementale en AuRA1. Enfin, de nombreuses exploitations de la région sont engagées dans des productions sous des signes officiels de qualité (label, AOC, AOP), ces engagements peuvent impliquer certaines pratiques plus favorables à l'environnement.

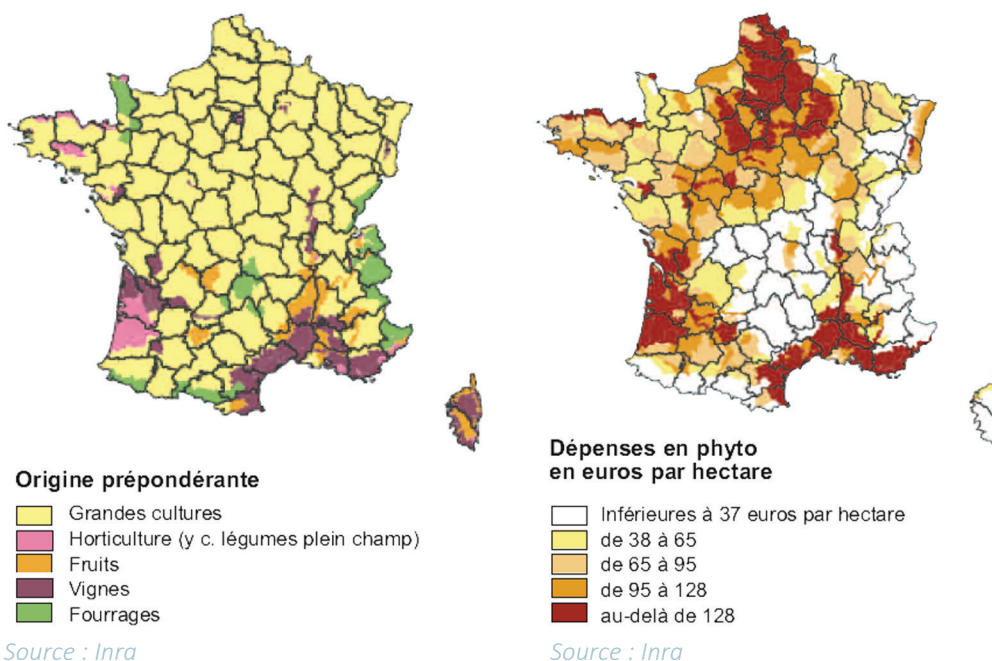
RÉPARTITION DE L'OCCUPATION DU SOL À L'ÉCHELLE RÉGIONALE



Source: DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes - Réalisation Cerema

L'Inra a proposé une représentation de la pression phytosanitaire dans les petites régions agricoles sur la base des données du Réseau d'Information Comptable Agricole et du Recensement Agricole 2000. L'exploitation des données de 2006, permet d'identifier les territoires soumis aux pressions les plus fortes : sur la région Auvergne-Rhône-Alpes, l'axe de la vallée du Rhône est particulièrement concernée en lien avec les cultures fruitières et les vignobles (NESE, 2011).

RÉPARTITION DES PETITES RÉGIONS AGRICOLES SELON L'ORIGINE ET LE NIVEAU DE PRESSION PHYTOSANITAIRE (PESTICIPES/HA) EN 2006



PART DES SURFACES BIO ET EN CONVERSION DANS LE TERRITOIRE AGRICOLE DE CHAQUE DÉPARTEMENT EN 2014

